



Urbanisme ; Direction de la construction - Direction de l'habitat et
de la construction (1941-1965)

Répertoire (19771061/1-19771061/10)

Archives nationales (France)
Pierrefitte-sur-Seine
1977

INTRODUCTION

Référence

19771061/1-19771061/10

Niveau de description

fonds

Intitulé

Urbanisme ; Direction de la construction - Direction de l'habitat et de la construction

Intitulé

ARCHITECTES DE LA RECONSTRUCTION AGREES ET ASSERMENTES

Date(s) extrême(s)

1941-1965

Présentation du contenu

OBSERVATIONS DES ARCHIVES NATIONALES

Dès l'origine des services de dommages de guerre, les architectes intervenant dans les travaux de reconstruction furent soumis à la procédure de l'agrément (loi du 11 octobre 1940, loi du 28 octobre 1946, article 38). Cet agrément fut d'abord donné par le Commissariat Technique à la Reconstruction Immobilière puis par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme ; il fit l'objet de nombreux textes réglementaires dont les dispositions essentielles furent codifiées dans la circulaire CG 51 163 du 1er septembre 1951 (voir cartons articles 19771061/1 (C 536) et 19771061/2 (C537). L'agrément des architectes de la Reconstruction fut supprimé par décret en 1965.

En 1952, le classement des archives concernant les architectes agréés fut entièrement remanié par M. RICHARD, rédacteur appartenant au "Bureau des architectes et techniciens" (Direction de la Construction - service des Travaux).

Les attributions de M. RICHARD étaient les suivantes :

- Affaires générales, honoraires d'architectes, affectations territoriales, liste d'aptitude, agrément des services techniques, agrément et retrait d'agrément d'architectes (source : organigramme de 1953).

Ce versement contient des dossiers de principe : textes réglementaires, préparation de contrats types, honoraires.

Le bureau des architectes et techniciens fut supprimé en 1963. Les archives concernant les architectes agréés de la Reconstruction furent reprises par la Division Technique de la Direction de la Construction.

Sommaire Art 1-10 (C 536-C 545). Architectes agréés et assermentés : Réglementation, dossiers de principe (contrats-types, honoraires), 1941-1965

Nom du producteur

- [Direction de l'habitat et de la construction](#)

Localisation physique

Pierrefitte

Termes d'indexation

reconstruction; contrat; architecte; réglementation; agrément

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/FRAN_IR_017271

Cet instrument de recherche a été rédigé dans le système d'information archivistique des Archives nationales. Il est en Français.

Il est conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD (version 2002) aux Archives nationales.

Répertoire (19771061/1-19771061/10)

Affaires générales, contrats, honoraires

19771061/1

C 536 EQ 912

Textes réglementaires, notices concernant le rôle des architectes en matière de dommages de guerre. 1941-1965

Limitation du volume des travaux confiés à chaque architecte, correspondance, notes. 1941

Note d'observation sur la charte de l'architecte reconstruteur. 1945

Préparation de l'instruction générale aux hommes de l'art et techniciens. 1946

Préparation de la circulaire CG 708 du 3 février 1947. 1947

Préparation de l'instruction sur le choix et l'agrément des hommes de l'art, des services d'études et la mission des experts. 1947

Préparation de l'arrêté interministériel du 7 août 1947 du décret 47-1987 du 16 septembre 1947 et de la circulaire d'application CG 1036 du 22 décembre 1947 - honoraires des architectes. 1947

19771061/2

C 537 EQ 913

Préparation d'une notice sur le rôle des architectes en matière de dommages de guerre. 1948

Préparation de la circulaire 51-163 du 1er septembre 1951 codifiant les instructions relatives au statut des architectes, experts et techniciens. 1951

Préparation de la circulaire CG 370 du 2 mai 1959. 1959

Préparation des contrats types des architectes de la Reconstruction et des associations syndicales de reconstruction (A.S.R.). 1950-1959

19771061/3

C 538 EQ 914

Contrats types :

Modèles de contrats. 1946-1947

Architectes des sociétés coopératives de reconstruction circulaires n° 900 du Ministère des Régions Libérées (1921). 1921-1950

Architectes des associations syndicales de Reconstruction (A.S.R.) - Correspondance et projets divers. 1945-1958

Architectes des travaux exécutés directement par l'Etat. 1943-1949

19771061/4

C 539 EQ 915

Contrats types :

Architectes en chef, architectes de secteur, architectes d'opérations - architectes des immeubles sans affectation individuelle (I.S.A.I.) et des constructions provisoires (C.P.). 1945

Architectes d'opérations. 1946

Architectes en chef et adjoints. 1946

Architectes chargés de l'entretien des constructions provisoires (C.P.). 1947-1948

Architectes des immeubles d'Etat. 1947

Architectes désignés pour les travaux d'office. 1942-1948

19771061/5

C 540 EQ 916

Contrats types :

Architectes des associations syndicales de Reconstruction (A.S.R). Divers modèles de contrats. 1947-1950

19771061/6

C 541 EQ 917

Honoraires des architectes reconstituteurs

Préparation des arrêtés du 19 janvier 1946, du 7 août 1947, du 4 octobre 1949, du 9 février 1950, du 7 janvier 1952 et du 3 novembre 1952

Projets de modification de l'arrêté du 7 août 1947 n'ayant pas abouti. 1946-1952

19771061/7

C 542 EQ 918

Honoraires :

Travaux de reconstruction exécutés pour le compte de l'Etat (Immeubles d'Etat, réparations d'office, constructions provisoires). 1947-1952

Honoraires d'architectes pour opérations abandonnées. 1947-1957

19771061/8

C 543 EQ 919

Honoraires des architectes et techniciens

Protestatisme des contre le décret du 7 février 1949 du Ministère de l'Intérieur - Divers états d'un projet destiné à le remplacer. 1949-1953

19771061/9

C 544 EQ 920

Missions et activités des architectes reconstituteurs. 1943-1957

19771061/10

C 545 EQ 921

Listes officielles des architectes agréés de la Reconstruction. 1941-1963